

Diplôme universitaire de Responsable mutualiste

RS2881 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	340m, 310, 313
Formacode(s)	41068
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE - CENTRE FORMATION CONTINUE PANTHEON SORBONNE ·
SIRET : 19751717000506

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Tout type de fonctions (salariée ou élective) à responsabilité dans le secteur de la Mutualité peut être intéressé par la certification : la formation est à destination des cadres intermédiaires des organismes mutualistes, et des gestionnaires de certaines activités des mutuelles, salariés ou élus.

Cette formation a pour objectifs de proposer une formation qualifiante et diplômante à des acteurs du monde mutualiste, donner une formation de généralistes en gestion à des responsables du monde mutualiste qui interviennent ou sont appelés à intervenir sur les fonctions de gestion et d'animation, apporter la démarche et les outils de coordination pour gérer les différents flux qu'ils soient d'informations, physiques ou financiers. Elle développe des capacités de compréhension des enjeux, de réflexion, de rédaction, et donnent les bases des grands outils de gestion et d'action dans le secteur mutualiste.

Cette formation est devenue plus importante encore, au regard de la nécessaire professionnalisation du secteur, exigée par les autorités de contrôle (notamment l'ACPR), et de l'augmentation des normes et des exigences applicables aux organismes mutualistes. La certification a pour but de participer à la mise en conformité des dirigeants mutualistes avec le décret n°2014-1357 du 13 novembre 2014 relatif au contrôle de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants et des membres des organes collégiaux dans les organismes d'assurance, et permet de reconnaître leur expérience professionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Comprendre et analyser les enjeux du monde mutualiste. Traduire et porter les orientations d'une mutuelle.
 2. Identifier les questions juridiques et y apporter un premier niveau de réponse approprié, face au risque de contentieux. Appréhender l'environnement législatif et réglementaire.
 3. Manager et gérer les Ressources Humaines des organismes mutualistes
 4. Conduire un diagnostic organisationnel et social. Monter et conduire des projets. Intégrer la gestion des risques dans le processus de décision.
 5. Construire et énoncer clairement un argumentaire.
1. Comprendre et analyser les enjeux du monde mutualiste. Traduire et porter les orientations d'une mutuelle :
 1. Savoir exposer une culture du monde mutualiste et de ses valeurs.
 2. Analyser des difficultés économiques, en identifier les causes, les conséquences, et proposer des solutions adaptées
 2. Identifier les questions juridiques et y apporter un premier niveau de réponse approprié, face au risque de contentieux. Appréhender l'environnement législatif et réglementaire :
 1. Rechercher et identifier des principales sources du droit, comprendre et faire comprendre les principales règles applicables, et le contentieux.
 2. Identifier et analyser des situations à risque

3. Savoir expliquer et défendre le statut juridique des mutuelles et contrat mutualiste.
 4. Identifier des responsabilités de l'administrateur et des salariés.
 3. Manager et gérer les Ressources Humaines des organismes mutualistes :
 1. Identifier les impacts RH des projets de réorganisation
 2. Définir des modalités d'accompagnement des changements en fonction des impacts identifiés
 4. Conduire un diagnostic organisationnel et social. Monter et conduire des projets.
- Intégrer la gestion des risques dans le processus de décision :
1. Identifier les principes de gouvernance, les parties prenantes et leur influence
 2. Identifier les enjeux de la RSE
 3. Elaborer une stratégie de communication
 4. Analyser la situation financière d'une organisation mutualiste
 5. Analyser une situation complexe et prendre des décisions pertinentes au regard des enjeux éthiques
5. Construire et énoncer clairement un argumentaire :
1. Argumenter et se faire comprendre
 2. Utiliser les outils d'information à disposition

Les compétences évaluées correspondent aux compétences énoncées dans le référentiel des fonctions mutualistes rédigé par la FNMF, concernant les savoirs, savoir-faire, et savoir-être des administrateurs notamment, et aux compétences identifiées dans le passeport mutualiste, comme socle commun (autour des thèmes de gouvernance, connaissance du marché, analyse financière et actuariat, stratégie et modèle économique, et savoir être).

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 ou d'un titre homologué niveau III et posséder une expérience professionnelle d'au moins trois années en rapport direct avec l'intitulé de la formation
- ou

- Justifier d'une expérience professionnelle significative d'au moins cinq années en rapport direct avec l'intitulé de la formation, avec accès à la formation par le biais d'une VAPP permettant de mettre en avant les compétences acquises avant l'entrée en formation

Les candidats sont sélectionnés en entretien individuel par le responsable pédagogique et un représentant de la FNMF pour s'assurer de l'adéquation entre le contenu de la formation, les attentes du participant et les exigences du secteur.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2881/>